

## **Niveau de vie moins élevé pour les femmes âgées vivant seules**

**Dans sa dernière édition du courrier *Numerus*, Statistique Vaud s'intéresse à la situation socioéconomique des personnes qui vivent seules. Comparativement aux autres types de ménage, les personnes qui vivent seules, souvent des jeunes adultes et surtout des personnes âgées, disposent d'un niveau de vie parmi les moins élevés. Les ressources financières des femmes vivant seules sont particulièrement influencées par le fait qu'elles se retrouvent dans cette situation à un âge plus avancé.**

Le niveau de vie permet de comparer la situation financière des différents types de ménages. Il considère les revenus, une partie de la fortune et les dépenses obligatoires. Il prend aussi en compte les besoins à satisfaire en intégrant le nombre de personnes vivant dans le ménage ; il représente le montant dont disposerait un ménage s'il était composé d'une seule personne.

En 2019, le niveau de vie des ménages composés d'une seule personne s'élève à 50 000 francs annuels (médiane), soit environ 4200 francs par mois. Il est plus bas que celui des couples sans enfant (67 100 francs) et avec enfants (58 400 francs), mais plus élevé que celui des familles monoparentales (43 100 francs). Ce niveau de vie plus faible s'explique en partie par le fait que les personnes vivant seules ne peuvent réaliser les économies d'échelle que permet le partage des coûts entre plusieurs personnes au sein du ménage. Par ailleurs, la surreprésentation des personnes seules dans les phases de vie où le revenu est tendanciuellement plus bas (jeunes adultes et surtout retraité·e·s) peut aussi exercer une influence.

La composition du revenu des personnes vivant seules varie avec l'âge. Au moment du départ du foyer parental, c'est le revenu issu d'une activité professionnelle qui est majoritaire (plus de 80 % des ressources financières), puis cette part baisse graduellement au fil des âges. En parallèle, au gré des carrières professionnelles et des trajectoires familiales, le poids de la fortune augmente progressivement, ainsi que la part des transferts sociaux (rentes, indemnités journalières, pensions, prestations sous condition de ressources). Dès 65 ans, les rentes et la fortune prennent le relais

(respectivement 60 % et 30 %).

Il n'y a que peu d'écart de niveau de vie entre femmes et hommes vivant seul·e·s jusqu'à 49 ans, puis les différences se creusent progressivement en faveur des hommes. En raison des différentes périodes de vie durant lesquelles femmes et hommes se retrouvent seul·e·s, ils ne dépendent pas des mêmes types de revenus. Du fait que les femmes vivent seules à un âge plus avancé, souvent dans une situation de veuvage ou de vie en solo suite au départ des enfants, elles sont bien plus nombreuses à toucher des rentes ou des pensions (36 % contre 18 % des ressources financières). Entre 50 et 64 ans, cette différence avec leurs homologues masculins est particulièrement marquée. Dès 65 ans, le poids de ce type de revenu est à nouveau relativement proche entre femmes et hommes, la perception de rentes s'étendant généralement alors à l'ensemble de la population.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 03 mai 2022

### **RENSEIGNEMENTS POUR LA PRESSE UNIQUEMENT**

DFA, Statistique Vaud, [info.stat\(at\)vd.ch](mailto:info.stat(at)vd.ch)

### **LIENS**

[Numerus 3-2022](#)